

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Autorisation dépenses investissement 25% budget 2024 - DE_046_2024

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 13 décembre 2024

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés:

Absents: THIERRY RIEU, SYLVIE LACOMBE, CHRISTELLE CHAUVET, JEAN CHRISTOPHE GUY

Excusés:

Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, la commune peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 2 309 783.76 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 500 000 €, soit 25% de 2 309 783.76 €, ce qui égale 577 445.94 €. Après l'opération 116 (Logements sociaux) retirée, il ressort un total final de 487 180.60€

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPE 112	TRAVAUX ELECTRIFICATION	Imputation 2041582	PREVU / 43 4 25%/10 8!
OPE 113	HOTEL DELCAMP	Imputation 2031,2313	PREVU / 464 0 25% /116 002.!
OPE 114	MATERIEL MOBILMIER DIVERS	Imputation 2158. 21838. 21841.21848. 2188	PREVU / 21 7 25%/ 5 4!
OPE 127	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	Imputation.2315. 2313. 21848	PREVU / 73 472.3 25% /18 368.1
OPE 150	VOIRIE		PREVU / 49 716.8! /87 429.2

Date de transmission de l'acte: 23/12/2024

Date de réception de l'AR: 23/12/2024

015-211501754-DE_046_2024-DE
A G E D I

OPE 176	GYMNASE	Imputation.2031 .2313	PREVU / 42 272.25 25%/10 568.06
OPE 190	TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE	Imputation 21841.	PREVU / 12 900 25%/3 225
OPE 192	AIRE DE JEUX	Imputation 21848	PREVU / 5000 25% /1 250
OPE 191	CULTURE PATRIMOINE	Imputation 2316	PREVU / 869.40 25% /217.3
OPE 194	PROJET PARTICIPATIF VILLAGES	Imputation2315	PREVU / 5000 25% /1 250
OPE 196	TRANCHE BOURG	Imputation2031	PREVU / 5 000 25% /1250
OPE 197	AMENAGEMENT PLACE MAISON ARTISAN ART Imputation2315		PREVU / 1 345.69 25% /336.42
OPE 198	ADRESSAGE	Imputation2315.	PREVU / 3 700 25%/925
OPE 199	DEVELOPPEMENT DURABLE	Imputation 2313.2315	PREVU / 8 984.42 25%/2 246.11
OPE 200	ROUTE FORESTIERE	Imputation2315	PREVU /6 000/ 25% /1 500/
OPE 201	SECURITE DEFENSE	Imputation 2315	PREVU /31 500 25% /7 875
OPE 202	CIMETIERE	Imputation2313. 2315	PREVU /37 400/ 25% /9 350/
OPE 203	MICRO CRECHE	Imputation 2313. 2031. 21841	PREVU /761 431.36/ 25% /190 357.84/
OPE 205	OUVRAGE D ART	Imputation 2031.2315	PREVU /75 000/ 25% /18 750/

TOTAL = 487 180.60€ (inférieur au plafond autorisé de 500 000 €)

Après délibérations, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024 (et déduction de l'opération 116).

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 23/12/2024
et publication ou notification du 23/12/2024

Le Maire,
A. DUJOLS



Le Maire, A. Dujols



La secrétaire de séance,
S. Gaillard

Date de transmission de l'acte: 23/12/2024
Date de reception de l'AR: 23/12/2024

015-211501754-DE_046_2024-DE
A G E D I